

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance extraordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie, tenue à la bibliothèque de Saint-Épiphanie, le mercredi 26 août 2015, à 19:34 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Vallier Côté Sébastien Dubé
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Nathalie Pelletier Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**15.08.213**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**15.08.214**  
**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À VOCATION MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se doit de prendre une décision pour le remplacement du centre communautaire (communément appelé Centre des loisirs Simone-Simard) fermé le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** le conseil a tenu une séance publique d'information, le mardi 4 août 2015, concernant la situation du Centre des loisirs Simone-Simard et des options de remplacement avec coûts, avantages et inconvénients ;

**ATTENDU QUE** le représentant de la firme Architecture Daniel Dumont, monsieur Daniel Dumont, était présent pour présenter le projet choisi par le conseil municipal et répondre aux questions du public ;

**ATTENDU QUE** le public présent lors de la séance d'information a bien réagi au choix du conseil et qu'aucune opposition notable ne s'est manifestée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie annonce qu'il choisit et autorise officiellement l'option de remplacer le vieux Centre des loisirs Simone-Simard par la construction d'un nouveau bâtiment à vocation municipale et communautaire, pour un coût approximatif de 1 437 760 \$, plus les taxes applicables, et qu'il mandate monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer la demande de subvention et soit le répondant de la Municipalité auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, volet 5.1 projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire. Il est également résolu que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**15.08.215**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 19 h 40.

**15.08.216**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 19 h 40.

---

Renald Côté, maire

---

Nicolas Dionne, directeur général et  
secrétaire-trésorier